

## Récupérer des images

Pour récupérer des images sur votre ordinateur, plusieurs hypothèses sont envisageables :

- l'image à récupérer est au format papier (c'est-à-dire qu'elle est sur un livre, un magazine etc...)
- l'image à récupérer est sur un appareil photo numérique
- l'image à récupérer est sur un site web

- Si l'image que vous souhaitez récupérer est au format papier, vous devrez scanner l'image (voir la fiche *Scanner des images*) pour transformer votre image papier en image numérique

- Si l'image que vous souhaitez récupérer est sur un appareil photo numérique, vous devez relier votre appareil photo numérique à votre ordinateur via un câble USB livré avec l'appareil. Vous devrez ensuite copier la photo qui se trouve sur l'appareil photo sur votre ordinateur.

- Si l'image que vous souhaitez récupérer se trouve sur un site web, ...et que votre ordinateur est un PC :

- 1/ Placez le curseur de votre souris au-dessus de l'image
- 2/ Faites un clic droit : un menu contextuel apparaît
- 3/ Dans le menu, cliquez sur « Enregistrer l'image sous... »



- Si l'image que vous souhaitez récupérer se trouve sur un site web,  
... et que votre ordinateur est un Mac :

- 1/ Enfoncez la souris sur l'image (ATTENTION, ne pas relâcher mais garder enfoncé !)
- 2/ Puis glissez l'image sur le bureau.

**Astuce** : si vous recherchez une image précise (par exemple une image représentant un canard), nous vous recommandons d'utiliser le moteur de recherche Google (<http://www.google.fr>).

- Une fois sur la page d'accueil de Google, cliquez sur l'onglet « Images »
- Entrez le mot recherché dans le champ de texte (par exemple "canard")
- Cliquez sur le bouton « Recherche Google »
- Une liste d'images correspondant au mot recherché apparaît

### **Attention !**

Les images (photos ou illustrations) ainsi obtenues sont soumises au droit d'auteur, à moins d'une indication contraire.

Il convient alors de contacter l'auteur de l'image et de lui demander son accord pour la reproduction (payante ou non) de cette image.

Dans la pratique, comme il est souvent très compliqué de remonter jusqu'à l'auteur, beaucoup d'images sont réutilisées sur des sites web sans l'accord de l'auteur. Mais ce n'est pas parce que "tout le monde le fait" que c'est légal pour autant.

L'auteur de l'image peut à tout moment vous contacter, voire vous poursuivre en justice pour vous demander de lui payer des droits ou bien pour vous demander de ne plus utiliser son image sur votre site web.